

me ou plutôt quels Calino de l'armée de Mr. de Cavour. Il serait intéressant d'y répondre si le cas se présentait. Jusque là, on peut se contenter de hausser les épaules, et de dire à ces législateurs prétrophobes : vous êtes des tyrans ; vous écrasez la liberté humaine sous le talon de vos majorités abusées par la franc-maçonnerie. Rien de plus contraire au droit naturel et humain. Tous les droits sont violés. Le droit de l'Eglise est attaqué d'une manière flagrante. On lui nie le droit d'existence, puisqu'on lui enlève ceux que Dieu lui destinait pour ministres. On a vu dans les armées de Victor Emmanuel, au moment où elles envahissaient les domaines du Chef de l'Eglise, de ces clers, tonsurés, minorés, diacres, obligés de porter les armes contre le Souverain Pontife.

D'ailleurs, cette immunité n'est pas moins du ressort de l'Eglise que les autres dont nous avons déjà parlé : donc la supprimer, sans son consentement, c'est attenter, cruellement à ses droits.

Cette loi, et la proposition qui en énonce le principe, ne s'expliquent donc que par la haine violente que ces misérables Italiens abâtardis par les doctrines libérales ont vouée à tout ce qui est noble, grand et saint.

Il est vrai qu'on ajoute : le progrès civil demande cette abrogation, surtout dans une société formée d'après les principes d'un gouvernement libéral. Proposition XXXII<sup>ème</sup>.

“Le progrès civil demande cette abrogation” Voilà un rude pavé lancé à la figure de ce pauvre progrès par ses amis les buzurri Piémontais. Toutes les civilisations anciennes et modernes avaient reconnu que les mains sauctifiées par le sacrifice étaient des mains pacifiques et la civilisation italienne veut les charger de rames destinées à donner la mort sur les champs de bataille. Que de Jérémiades hypocrites n'avons-nous pas entendues, chantées sur tous les tons par les poètes et les historiens du libéralisme au souvenir des quelques prêtres du moyen âge à qui l'étole du pasteur n'avait pas assez fait oublier la lance du chevalier féodal ?

“Surtout dans une société formée d'après les principes d'un gouvernement libéral.” Ce serait bien le cas de dire *ex ore tuo judico te serve nequam*. Il y a ici peut-être plus de naïveté que d'hypocrisie. C'est le Libéralisme parlant de

l'abondance du cœur et avouant que l'idéal des gouvernements libéraux, c'est un état où le culte du Pouvoir civil est le seul culte reconnu. Aussi, dans la dernière guerre américaine, nous avons vu les *Black Republicans* des États-Unis forcer les prêtres qui tiraient de mauvais numéros, à se racheter à prix d'argent pour n'être pas obligés de prendre le mousquet et à faire le coup de feu contre la Confédération du Sud. N'est-ce pas avouer hautement que le gouvernement formé d'après le principe libéral est par essence un gouvernement athée ? Merci de l'aveu ; puissent tous les chrétiens prendre note de cette confession ingénue et remercier Pie IX d'avoir flétri courageusement cette prétendue civilisation. Ici, comme en France et dans la plupart des pays civilisés, cette exemption du service militaire est encore reconnue aux ministres de la religion.

[ À continuer. ]

#### Mr. l'abbé de Cazalès.

Un haut dignitaire ecclésiastique, qui avait connu mes relations avec le prêtre distingué, objet de cette notice, me faisait informer ces jours-ci de la mort de *mon ami Cazalès*. Ce titre trop honorable pour moi, m'impose un devoir. C'est d'écrire quelques mots à l'honneur de la mémoire d'un homme éminent qui a daigné me montrer une grande bienveillance, et qui a voulu par humilité repousser la gloire en voie de l'atteindre. Ce nom est peu connu dans notre pays. Je suis heureux de pouvoir lui rendre hommage, quelque faiblement que ce soit, en rappelant les services qu'il a rendus à la cause de la religion et de la saine littérature.

Il était le fils du célèbre Cazalès dont l'éloquence a défendu avec tant de gloire l'autel et le trône à l'Assemblée Constituante. La parole de cet orateur puissant ne le cédait en rien pour l'éclat et l'énergie à celle de Barnave et Mirabeau. C'est lui qui, blamant les concessions de Louis XVI, a dit qu'il fallait défendre la monarchie malgré le monarque, et qui jurait de désobéir aux articles de la constitution contraire aux prérogatives royales. Obligé de s'expatrier par la Révolution, il se réfugia d'abord en Allemagne, et ensuite en Angleterre où il se lia d'une étroite amitié avec le grand orateur, Edmond Burke. De retour en France en 1801, il se maria ; il mourut en 1805, laissant ce seul enfant auquel il fit porter le nom d'Edmond, en souvenir de son illustre ami.

Le jeune Cazalès montra de bonne heure un goût marqué pour l'étude ; aussi il acquit bientôt une grande érudition. Son talent le portait surtout vers les lettres, et il mit sa plume aux services des idées religieuses. Il est du nombre de ces jeunes écrivains, pleins de foi et d'ardeur, qui, au lendemain de la Révolution de 1830, ont défendu la cause catholique avec tant de zèle et un si brillant éclat. Il fut un des collaborateurs de la *Revue Européenne*, et ensuite de l'*Uni-*